



# Faire progresser l'approvisionnement éthique, la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement et les droits de la personne

En 2022, nous nous sommes associés à ELEVATE, une organisation tierce experte et cheffe de file en matière de développement durable et de services de chaîne d'approvisionnement, afin d'évaluer nos procédures et politiques relatives aux droits de la personne et à l'approvisionnement responsable. Dans le cadre de cette démarche, nous avons identifié et présenté cinq principaux risques pour les droits de la personne. En 2023, nous avons étendu notre engagement en matière de transparence et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. En collaboration avec Ergon Associates, nous avons entamé une évaluation de l'impact sur les droits de la personne. Ergon est un cabinet de premier plan reconnu pour son expertise en matière de droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement mondiales du secteur de l'alimentation au détail et de l'industrie manufacturière.

Notre évaluation est axée sur les impacts sur les droits de la personne liés à la production de brocolis et de choux-fleurs vendus individuellement et en tant qu'ingrédients à valeur ajoutée, tels que les fleurettes, les mélanges de légumes et les salades emballées, qu'ils soient vendus sous des marques nationales ou sous notre marque contrôlée. Nous croyons que ces catégories de produits sont étroitement associées à nos principaux risques en matière de droits de la personne et, à notre connaissance, aucune évaluation de l'impact sur les droits de la personne n'a été réalisée à ce jour pour ces produits dans notre zone géographique d'exploitation.

Cette évaluation des impacts sur les droits de la personne est menée au Mexique, aux États-Unis (Arizona/Californie) et au Canada dans le but d'identifier et de résoudre les problèmes potentiels liés aux droits de la personne dans le cadre d'activités critiques de la chaîne d'approvisionnement, comme l'agriculture primaire, le traitement et l'emballage des produits. Ce travail fournira à l'entreprise de précieuses informations, y compris une compréhension approfondie des impacts potentiels sur les droits de la personne et de leurs causes sous-jacentes,



une meilleure visibilité de la chaîne d’approvisionnement et des recommandations de mesures pour remédier à tout impact négatif potentiel.

Une évaluation des impacts sur les droits de la personne de cette nature exige un engagement étroit avec les principaux fournisseurs de Loblaw. L’évaluation sera menée à la fois par le biais de recherches documentaires et d’un engagement rigoureux des parties prenantes des différents pays. Pour tenir compte des différentes périodes de récolte d’une région à l’autre, nous avons planifié le projet en deux phases. La phase initiale commencera au début de l’année 2024 et portera sur les activités de terrain au Mexique et aux États-Unis. La deuxième phase se déroulera plus tard dans l’été et se concentrera sur la saison des récoltes au Canada. La participation des parties prenantes internes et externes est cruciale pour comprendre les implications potentielles des activités commerciales en matière de droits de la personne. Pour ce faire, il faut tenir compte des points de vue des personnes touchées, ainsi que comprendre les subtilités de la chaîne d’approvisionnement, comme les pratiques liées aux achats, les relations avec les fournisseurs et l’intégration des critères de durabilité dans les processus d’approvisionnement.

Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les évaluations des impacts sur les droits de la personne dans la promotion de l’approvisionnement éthique, le développement de chaînes d’approvisionnement durables et la démonstration d’investissements responsables et de la diligence raisonnable. Au bout du compte, ces mesures protègent nos intérêts commerciaux et renforcent notre engagement envers des pratiques éthiques. Nous avons commencé à travailler sur cette évaluation des impacts sur les droits de la personne en octobre, et les résultats, ainsi que les actions recommandées, seront publiés en 2024 en deux phases, pour s’aligner sur le plan du projet. Un premier rapport sera publié après l’achèvement de la première phase, et un amendement sera publié après l’achèvement des activités sur le terrain au Canada.